

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 5 mars 2012

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des
sessions de ce Conseil, ce cinquième jour du mois de mars deux mille douze, à
laquelle séance sont présents :

Présent(s) : Madame Mélissa Girard, Conseillère
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère
Monsieur Donat Tremblay, Conseiller
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller
Monsieur Rodrigue Gagnon, Conseiller
Monsieur Dave Boivin, Conseiller

Absent(s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Jean-
Claude Simard, il a été adopté ce qui suit :

1 - PRIÈRE

Jean-Claude Simard, Maire, fait la prière d'usage.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 19 décembre 2011 et du 9 janvier 2012;
5. Rapport de l'inspectrice municipale;
6. Mandater Me Lise Robitaille, notaire, pour la servitude de passage des fils d'Hydro-Québec et Bell Aliant;
7. Adhésion à la C.O.M.B.E.Q pour l'année 2012;
8. Mandater la firme Roche pour son assistance au cours des travaux du puits P-2 et du réservoir d'eau potable;
9. Inscription au congrès 2012 de la C.O.M.B.E.Q.;
10. Renouvellement de la carte de membre TV-CO;
11. Adjudication du contrat pour les travaux d'automatisation du système d'alimentation en eau;
12. Mesure disciplinaire;
13. Réparation du tracteur ainsi que la pompe pour le nettoyage des trottoirs;

14. Achat d'un routeur sans fil;
15. Finaliser le contrat de la rue de l'Église et autoriser la Directrice générale et le Maire à signer les documents requis;
16. Autorisation au maire suppléant;
17. Les Grands prix du tourisme québécois de Charlevoix;
18. Priorité locale de la Sureté du Québec 2012-2013;
19. Offres de services professionnels;
20. Projet de prématernelle;
21. Annulation de la résolution # 2011-06-1497, l'installation lien sans fil pour internet et entente avec M. Alain Simard;
22. Vente d'un terrain à M. Pascal Girard;
23. Vente d'un terrain à M. Donald Maltais;
24. Autorisation à Mme Marcelle Pedneault, Directrice générale pour la signature de la déclaration du demandeur exigée par la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
25. Déclaration milieu R. A. D. O. S.;
26. Règlement #228-30 ayant pour objet d'annuler le règlement #228-29 concernant la location de la salle des Loisirs de Notre-Dame-des-Monts;
27. Formation en urbanisme pour Mme Sylvie Dassylva;
28. Démission de M. Jérôme Dufour;
29. Contestation des évaluations et dépôt des mémoires;
30. Varia;
 - A)
 - B)
27. Correspondance;
28. Comptes à ratifier de février 2012;
29. Comptes à payer de février 2012;
30. Salaires du mois de février 2012;
31. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
32. Période de questions allouée aux contribuables;
33. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2012-03-1732

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par monsieur le maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2012

RÉSOLUTION 2012-03-1733

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

5 – RAPPORT DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE

Madame Sylvie Dassylva, l'inspectrice municipale est absente.

6 – MANDATER ME LISE ROBITAILLE, NOTAIRE, POUR LA SERVITUDE DE PASSAGE DES FILS D'HYDRO-QUÉBEC ET BELL ALIANT

RÉSOLUTION 2012-03-1734

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE mandater Me Lise Robitaille, notaire, pour effectuer le contrat pour la servitude de passage pour BELL ALIANT, des lignes de télécommunication, et pour HYDRO-QUÉBEC, des lignes de distribution d'énergie électrique, soit aériennes, soit souterraines ou les deux (2), et de mandater le maire, Monsieur Jean-Claude Simard, ou son suppléant ainsi que la directrice générale, Mme Marcelle Pedneault, ou sa remplaçante, à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tous documents nécessaires pour donner plein et entier effet aux présents.

7 – ADHÉSION À LA C.O.M.B.E.Q. POUR L'ANNÉE 2012

RÉSOLUTION 2012-03-1735

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE renouveler l'adhésion à la C.O.M.B.E.Q. pour l'inspectrice municipale pour l'année 2012 au montant de 304.68 \$ incluant les taxes applicables.

8 – MANDATER LA FIRME ROCHE POUR SON ASSISTANCE AU COURS DES TRAVAUX DU PUIT P-2 ET DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

RÉSOLUTION 2012-03-1736

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Boivin et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE mandater la firme Roche pour un montant de 4 000.00\$ plus les taxes applicables pour assister la municipalité de Notre-Dame-des-Monts au cours des travaux du puits P-2 et du réservoir d'eau potable afin de réaliser les étapes suivante : analyse des dessins d'ateliers soumis par l'Entrepreneur, validation de la conformité des travaux effectués, recommandation de paiement à la fin des travaux ainsi que le certificat de conformité à la fin des travaux (pour le ministère).

9 – INSCRIPTION AU CONGRÈS 2012 DE LA C.O.M.B.E.Q.

RÉSOLUTION 2012-03-1737

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire Mme Sylvie Dassylva, inspectrice municipale, au congrès 2012 de la C.O.M.B.E.Q. qui aura lieu les 26, 27 et 28 avril 2012 au montant de 550,00\$ plus les taxes applicables et les frais inhérents.

10 – RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE DE TV-CO

RÉSOLUTION 2012-03-1738

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts adhère pour l'année 2012 à TV-CO pour la somme de 125.00\$.

**11 – ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX
D'AUTOMATISATION DU SYSTÈME D'EAU POTABLE**

RÉSOLUTION 2012-03-1739

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts est allé en appel d'offres publiques pour les travaux d'automatisation du système d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été reçues dans le cadre dudit appel d'offres et ont été analysées par M. Serge Landry, ing. de la firme Roche;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Boivin et résolu à majoritairement des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts adjuge au plus bas soumissionnaire conforme, soit 130 496,63\$ incluant les taxes applicables, soit celle de Filtrum Inc., le contrat pour les travaux d'automatisation du système d'eau potable;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution fassent foi de contrat entre les parties;

QUE Madame Marcelle Pedneault, directrice générale et M. Jean-Claude Simard, Maire soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts tout document utile à cette fin.

Le conseiller Joseph-Louis Girard s'abstient de voter.

12 – MESURE DISCIPLINAIRE

RÉSOLUTION 2012-03-1740

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le Conseil municipal recommande d'appliquer une mesure disciplinaire à M. Serge Dufour et d'autoriser la Directrice générale à acheminer la lettre à M. Serge Dufour.

**13 – RÉPARATION DU TRACTEUR AINSI EFFECTUER L'ENTRETIEN
DE LA POMPE POUR LE NETTOYAGE DES TROTTOIRS**

RÉSOLUTION 2012-03-1741

CONSIDÉRANT QUE le cylindre de la conduite du tracteur est défectueux;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la facture pour une réparation s'élèverait entre 125,00\$ à 250,00\$;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour un neuf se situe à 325,00 plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'acheter un cylindre neuf pour le tracteur au montant de 325,00\$ plus les taxes applicables. De plus, la municipalité devra demander à Franco Moteur de nettoyer le carburateur et d'ajuster la pompe qui sert à nettoyer les trottoirs.

14 – ACHAT D'UN ROUTEUR SANS FIL

Ce point a été remis à une réunion ultérieure.

15 – FINALISER LE CONTRAT DE LA RUE DE L'ÉGLISE ET AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LE MAIRE À SIGNER LES DOCUMENTS REQUIS

RÉSOLUTION 2012-03-1742

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser Mme Marcelle Pedneault, Directrice générale et M. Jean-Claude Simard, Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente concernant les résolutions suivantes : 2011-07-1523, 2011-09-1567 et 2011-09-1591.

16 – AUTORISATION AU MAIRE SUPPLÉANT

RÉSOLUTION 2012-03-1743

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser M. Rodrigue Gagnon, maire suppléant à signer tous les documents et effets bancaires durant la convalescence de M. Jean-Claude Simard, Maire.

17 – LES GRANDS PRIX DU TOURISME QUÉBÉCOIS DE CHARLEVOIX

RÉSOLUTION 2012-03-1744

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Charlevoix invite la municipalité de Notre-Dame-des-Monts à célébrer la première industrie régionale sous le thème de l'innovation et du tourisme d'avenir;

CONSIDÉRANT QUE ce Gala des Grands Prix du tourisme Québécois de Charlevoix aura lieu jeudi le 22 mars prochain à la Cité d'Art;

CONSIDÉRANT QUE le prix est fixé à 65,00\$ par personne ou 115,00\$ pour deux personnes (incluant les taxes);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De réserver 1 billet au coût de 65,00\$ pour M. Jean-Claude Simard, Maire.

18 – PRIORITÉ LOCALE DE LA SURETÉ DU QUÉBEC 2012-2013

Ce point a été remis à une réunion ultérieure.

19 - OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS

RÉSOLUTION 2012-03-1745

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit réaménager ses locaux pour être en mesure d'obtenir une salle d'Archives conforme aux normes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à deux (2) architectes de d'effectuer un offre de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services professionnels comprend ce qui suit : effectué les relevés et la mise en plan du service visé, rencontre avec le client et établir les besoins, le budget et les contraintes du projet, présenté de concept et des esquisses de l'ensemble du projet pour commentaires et approbation, fournir les plans d'exécutions pour soumission, coordonner la période d'appel d'offre et de soumission, incluant la production des documents nécessaire, la coordination par rapport aux différentes questions des soumissionnaires, l'analyse des soumissions reçues et la recommandation pour l'octroi du contrat, assurer la surveillance des travaux (six visites);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter l'offre de service de M. Mathieu Simard, architecte au montant de 8 200.00\$ plus les taxes applicables et de demander à celui-ci une rencontre.

20 – PROJET DE PRÉMATERNELLE

RÉSOLUTION 2012-03-1746

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 8 février dernier par email, un projet de prématernelle (l'Atelier de Menaud) en développement dans le «secteur des montagnes»;

CONSIDÉRANT QUE l'Atelier de Menaud est un organisme à but non lucratif qui a pour objet d'offrir des services éducatifs pour les enfants d'âge préscolaire et primaire;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers répondent aux besoins des familles de la région de Charlevoix-Est, notamment celles des environs de Clermont, Saint-Aimé-des-Lacs, Notre-Dame-des-Monts et Sainte-Agnès;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à ouvrir une prématernelle pour les enfants de 3 à 5 ans à raison de 2,5 heures par jour;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a prévu aucune somme d'argent à cette fin dans son budget 2012;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'appuyer moralement l'Atelier de Menaud pour leur projet de prématernelle et lorsque ladite Atelier aura rattaché tout leur financement, la municipalité aimerait prévoir une rencontre avec les personnes responsables du projet afin de discuter de l'aide financière que la municipalité prévoit leur verser.

21 – ANNULATION DE LA RÉSOLUTION # 2011-06-1497, INSTALLATION LIEN SANS FIL POUR INTERNET ET ENTENTE AVEC M. ALAIN SIMARD

RÉSOLUTION 2012-03-1747

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Dave Boivin et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'annuler la résolution # 2011-06-1497 concernant le contrat pour monter le câble internet au système du réseau d'eau. De plus, la municipalité accepte l'offre de service de Communications Charlevoix afin de procéder à l'installation lien sans fil pour internet au montant de 3 454,95\$ plus les taxes applicables. Par contre, des frais supplémentaires de 20,00\$ par mois seront nécessaires pour la location d'espace chez M. Alain Simard et une entente sera signée entre les deux parties.

22 – VENTE D'UN TERRAIN À M. PASCAL GIRARD

RÉSOLUTION 2012-03-1748

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts vend à Monsieur Pascal Girard, au 8 rue Parc des Prés, Notre-Dame-des-Monts, G0T 1L0, terrain connu et désigné comme étant le lot 151-53 au cadastre officiel de Canton deSales, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts contenant une superficie de 978,7 mètres carrés, pour un coût total de 11 252,60\$ entre les deux parties en date du 2 mars 2012. De plus, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise Mme Marcelle Pedneault, Directrice générale ainsi que M. Jean-Claude Simard, Maire à signer les documents reliés à cette vente.

23 – VENTE D'UN TERRAIN À M. DONALD MALTAIS

RÉSOLUTION 2012-03-1749

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts vend à Monsieur Donald Maltais, 325, rue de la Rivière, Cowansville, Québec, J2K 1N2 terrain connu et désigné comme étant le lot 151-54 au cadastre officiel de Canton deSales, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts contenant une superficie de 974,8 mètres carrés, pour un coût total de 11 200,86 \$ entre les deux parties en date du 5 mars 2012. De plus, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise Mme Marcelle Pedneault, Directrice générale ainsi que M. Jean-Claude Simard, Maire à signer les documents reliés à cette vente.

24 – AUTORISATION À MME MARCELLE PEDNEAULT, DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR LA SIGNATURE DE LA DÉCLARATION DU DEMANDEUR EXIGÉE PAR LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION 2012-03-1750

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser Mme Marcelle Pedneault, Directrice générale à signer tous les documents relatifs à la déclaration du demandeur exigée en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, y compris la déclaration d'exactitude.

25 – DÉCLARATION MILIEU R. A. D. O. S.

RÉSOLUTION 2012-03-1751

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De signer cette déclaration car de cette façon nous affichons officiellement comme en milieu R. A. D. O. S., c'est-à-dire un milieu que Respecte et Accepter la Différence liés à l'Orientation Sexuelle. Nous nous engageons, par la présente à : Ne tolérer aucune forme d'homophobie dans notre milieu et à faire en sorte que tous les individus qui y évoluent y retrouvent le Respect et l'Acceptation auxquels ils ont droit. Nous nous engageons à porter et à véhiculer les valeurs de justice, d'égalité et de dignité pour tous.

26 – RÈGLEMENT # 228-30 AYANT POUR OBJET D'ANNULER LE RÈGLEMENT # 228-29 CONCERNANT LA LOCATION DE LA SALLE DES LOISIRS DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

RÉSOLUTION 2012-03-1752

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement # 228-30 ayant pour objet d'annuler le règlement # 228-29 concernant la location de la salle des Loisirs de Notre-Dame-des-Monts.

27 – FORMATION EN URBANISME POUR MME SYLVIE DASSYLVA

RÉSOLUTION 2012-03-1753

CONSIDÉRANT QUE des formations concernant le projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, le Q-2, r. 22 ainsi que le rôle de l'officier municipal sont offertes par La Mutuelle des Municipalités du Québec et ce, tout à fait gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE ces formations sont prévues le 7, 8, 9 et 10 mai 2012 à Clermont;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire Mme Sylvie Dassylva à cette formation et de payer les frais inhérents.

28 – DÉMISSION DE M. JÉRÔME DUFOUR

RÉSOLUTION 2012-03-1754

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De déposer la lettre de M. Jérôme Dufour.

29 – CONTESTATION DES ÉVALUATIONS ET DÉPÔT DES MÉMOIRES

RÉSOLUTION 2012-03-1755

CONSIDÉRANT QUE de nombreux citoyens et citoyennes de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts ont eu des augmentations importantes de l'évaluation foncière de leur propriété lors du dépôt du rôle triennal portant sur les années 2012, 2013 et 2014;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs d'entre eux considèrent ces hausses déraisonnables et abusives;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une réunion citoyenne, les personnes présentes ont décidé d'interpeller leurs élus municipaux afin de les sensibiliser aux effets néfastes de ces hausses, tant pour les citoyens eux-mêmes, que pour leur municipalité, qui voit de plus en plus de propriétaires moins bien nantis quitter son territoire en raison de l'augmentation de leur compte de taxes;

CONSIDÉRANT QUE ces citoyens demandent aux élus de trouver une solution juste, raisonnable et durable dans le dossier relatif à l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens se sont présentés à une réunion du conseil municipal pour demander à celui-ci de faire parvenir une résolution au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), à la MRC de Charlevoix-Est, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'union des municipalités du Québec (UQM) et à madame Pauline Marois, députée de Charlevoix et chef de l'Opposition officielle, demandant une révision des critères de l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QU'en tant qu'élus municipaux nous avons choisi de représenter les citoyens et les citoyennes de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est également de notre devoir de nous assurer que les hausses de l'évaluation des propriétés soient justes et raisonnables mais aussi qu'elles ne deviennent pas un frein au développement démographique et économique de notre municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents :

De demander aux instances concernées, et particulièrement à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et député de Frontenac, de revoir et de réviser les évaluations de rôle 2012, 2013 et 2014 dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts afin qu'elles soient justes, raisonnables et non abusives;

D'intervenir auprès de toutes les autres instances concernées par l'évaluation foncière, notamment la MRC de Charlevoix-Est, la FQM, l'UMQ et la députée de Charlevoix et chef de l'Opposition officielle, pour demander une révision des critères relatifs à l'évaluation foncière, pour ceux-ci tiennent compte des critères suivants :

- l'évaluation foncière doit tenir compte du fait que la majorité des citoyens achète ou construit une maison pour l'habiter et se mettre «un toit sur la tête»
- l'évaluation foncière doit tenir compte des zones rurales où il y a absence de certains services dont les égouts et l'aqueduc;
- l'augmentation de l'évaluation foncière, lorsqu'elle est nécessaire, doit être progressive, juste et raisonnable;
- l'évaluation foncière doit tenir compte de la situation économique et démographique des municipalités;

- l'évaluation foncière ne doit pas avoir pour conséquences d'obliger les personnes à vendre leur maison, de faire fuir les jeunes qui n'auront pas les moyens de rester dans leur municipalité et de vider de leur population des municipalités qui ont déjà du mal à survivre et à échapper à la dévitalisation;
- de faire parvenir dès maintenant la présente résolution à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et député de Frontenac, à la MRC de Charlevoix-Est, à la FQM, à l'UMQ et à madame Pauline Marois, députée de Charlevoix et chef de l'Opposition officielle, afin de leur demander d'intervenir dans leur champ respectif pour faire changer les critères d'évaluation foncière afin qu'ils soient justes et raisonnables et qu'ils tiennent compte notamment des critères énumérés ci-haut;
- que dans l'éventualité de la tenue d'une commission parlementaire sur la question de l'évaluation foncière, notre municipalité fasse des représentations auprès de cette commission pour sensibiliser les élus gouvernementaux et la population aux effets négatifs de la situation actuelle tant pour les citoyens et les citoyennes que pour la municipalité elle-même et qu'elle fasse valoir son point de vue pour à la fois assurer des revenus aux municipalités et établir des critères d'évaluation des propriétés qui soient justes, équitables, raisonnables et durables;
- que notre municipalité assure le suivre dans ce dossier et ce, dans le meilleur intérêt de l'ensemble des contribuables et du développement de leur milieu de vie.

30 – VARIA

30 – A)

30 – B)

31 – CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION 2012-03-1756

- Opération Nez rouge remercie la municipalité pour sa collaboration et sa générosité pour son immense succès pour l'édition 2011.
- Le 20 février 2012, La Mutuelle des municipalités du Québec nous ont fait parvenir une lettre nous confirmant que toutes les recommandations ont été complétées, ou le seront sous peu. De plus, La Mutuelle nous félicite pour la rigueur avec laquelle la municipalité est dirigée et ils nous encouragent à poursuivre les efforts afin de conserver le même degré de conformité.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu :

QUE la correspondance ci-haut mentionnée, soit et est, par la présente adoptée par le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

32 – COMPTE À RATIFIER DE FÉVRIER 2012

RÉSOLUTION 2012-03-1757

Attendu que la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration : 129 451,67\$

Total : **129 451,67\$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donat Tremblay et résolu :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 831, 832, 836, 837, 838, 839, 842 et 843.

33 – COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2012

RÉSOLUTION 2012-03-1758

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de février 2012 au montant de **93 051,47 \$**;

Fonds d'administration pour février 2012 : **71 370,97\$**

Aqueduc : **21 680,50\$**

Grand total : **93 051,47\$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de février 2012 au montant de 92 534,06 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant **93 051,47\$**;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

34 - SALAIRES DU MOIS DE FÉVRIER 2012

RÉSOLUTION 2012-03-1759

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de février 2012 au montant de **9 452,28 \$**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Boivin et résolu;

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de février 2012 au montant de **9 452,28 \$**.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 833, 835, 840, 841, 844 et 845.

35 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

36 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

37 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2012-03-1760

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 heures 23.

Jean-Claude Simard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale